



# MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, Chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0  
Tél : 819-423-5575

2014-02-11

## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À une séance ordinaire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 11 février 2014 à 19h30 et à laquelle sont présents:

Aux conseillers(ère)	Pierre Laflamme	Pierre Ippersiel
	Louise Beaulieu	Guy Charlebois
		James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du Maire monsieur Carol Fortier.

Suzie Latourelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Madame Galia Vaillancourt est absente.

---

### 10.6.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE FERMETURE DE L'ANCIENNE ROUTE 8

2014-02-060

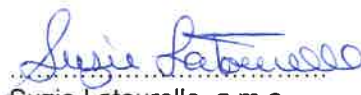
Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Pierre Ippersiel qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le **RÈGLEMENT DE FERMETURE DE L'EMPRISE DE L'ANCIENNE ROUTE 8**, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

#### **Copie authentique**

  
.....  
Pierre Ippersiel, Conseiller siège # 4

  
.....  
Carol Fortier, Maire

  
.....  
Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

## AVIS PUBLIC

**Est par les présentes données par la soussignée que :**

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 11 mars 2014, le règlement portant le numéro 2014-03-286, **RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE L'EMPRISE DE L'ANCIENNE ROUTE 8**, a été adopté.

**Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.**

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours  
Ce 24<sup>ième</sup> jour de mars de l'an deux mille quatorze.

Mme Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Je, soussignée, Directrice générale, domiciliée à Notre-Dame-de-Bonsecours, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 24 mars 2014 entre 15 heures et 16 heures.

Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

**10.6.1 RÈGLEMENT DE FERMETURE DE L'ANCIENNE ROUTE 8**

**2014-03-076**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03-286**

**ATTENDU** qu'une partie de lot sans désignation cadastrale connue comme étant l'ancienne emprise du chemin public (ancienne route 8) vis-à-vis le lot P-77 ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié dans la Gazette officielle du Québec, stipulant que ladite section désaffectée ne sera plus à l'avenir entretenue par le Ministère des Transports du Québec ;

**ATTENDU** que la Municipalité se dégage des droits et des responsabilités qu'elle aurait à assumer sur ladite emprise du chemin ancienne route 8 ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à la rétrocession de l'emprise dudit chemin;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 11 février 2014.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER**

Que le règlement numéro 2014-03-286 soit et est adopté et qu'il soit ordonné et statué par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1**

Les dites parties de la section désaffectée de l'emprise de l'ancienne route 8 vis-à-vis le lot P-77 soient et sont remises aux propriétaires desdits lots.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION : 11 FÉVRIER 2014  
ADOPTÉ : 11 MARS 2014  
AFFICHÉ : 24 MARS 2014**

  
.....

Carol Fortier  
Maire

  
.....

Suzie Latourelle, g.m.a.  
Directrice générale & secrétaire-trésorière